

CQP Mécanicien de maintenance automobile

RNCP34334 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	252, 252r
Formacode(s)	31604, 31603, 23637
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2022

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA (site Albi)	—	Former et organiser l'évaluation
AFPA (site de Loudéac)	—	Former et organiser l'évaluation
AFPA (site de St Herblain)	—	Former et organiser l'évaluation
AFPA (site St Jean de Vedas)	—	Former et organiser l'évaluation
Automobile Formation 13	—	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE ET LOIRE	—	Former et organiser l'évaluation
CFA CMA 17 - Campus des Métiers de La Rochelle	—	Former et organiser l'évaluation
CFA CMAI de la Dordogne	—	Former et organiser l'évaluation
CFA Faculté des Métiers de l'Essonne	—	Former et organiser l'évaluation
CFA INTERPROFESSIONNEL CMA DU LOIR ET CHER	—	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34334-cqp-mecanicien-de-maintenance-automobile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP « Mécanicien de maintenance automobile » a été créé par la Commission paritaire nationale de mai 2004. Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée

par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée. Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

Le mécanicien de maintenance automobile est amené à réaliser des tâches techniques et administratives.

Il effectue l'ensemble des interventions de maintenance préventives et correctives relevant de l'entretien courant et périodique des voitures. Il installe également des accessoires sur les véhicules. Il agence et entretient le ou les postes de travail.

Le mécanicien de maintenance automobile est positionné à l'échelon 3 dans la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules. Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- . utilisation de la documentation technique,
- . agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- . établissement de tout document d'atelier utile.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification

Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol

Réaliser les opérations d'entretien de gestion moteur

Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort

Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage

Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission

Réaliser les opérations d'entretien sur le moteur (hors vidange)

Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation

Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

Contrôler et régler les trains roulants

Remplacer et réparer les pneumatiques

Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol

Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage

Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (inf. à 60V CC ou 180 A/H)

Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

Contrôler un circuit électrique

Blocs de compétences

RNCP34334BC01 — Entretien périodique

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification
Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol
Réaliser les opérations d'entretien de gestion moteur
Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort
Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage
Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission
Réaliser les opérations d'entretien sur le moteur (hors vidange)
Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation
Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de réalisation d'un entretien périodique sur un véhicule (vidange, filtres, contrôles,...).

RNCP34334BC02 — Remplacement de pièces d'usure et réalisation des contrôles / codages associés

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler et régler les trains roulants
Remplacer et réparer les pneumatiques
Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol
Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage
Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (inf. à 60V CC ou 180 A/H)
Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur
Contrôler un circuit électrique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de remplacement d'un pneu ou d'un élément de liaison au sol (amortisseur, rotule, ...) et de remplacement d'un élément du système de freinage et de réalisation d'un contrôle de géométrie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi Mécanicien de maintenance automobile est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de véhicules légers (à titre d'exemples : concessions automobiles, réparateurs agréés...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien de maintenance automobile
Opérateur service rapide

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de l'avis relatif aux organismes agréés par les ministres en charge de l'environnement et de l'industrie en application de l'article R. 543-99 du code de l'environnement, concernant les interventions sur les véhicules climatisés, le contenu du CQP doit obligatoirement permettre de préparer les candidats aux opérations de maintenance des systèmes de climatisation. Cet avis a été publié au Journal officiel le 25 janvier 2014.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux

Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes

Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	43	0	79 %	—
2016	23	0	100 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9877

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36994, RNCP39727

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34334/>